



# PRECISIONS PLATEAUX U7 et U9 COVID-19 - Saison 2010/2021 -

## Adaptation au Contexte Covid-19 pour les plateaux U7 et U9

Si une équipe renonce à participer à un plateau U7 ou U9, pour des raisons sanitaires en lien avec la Covid-19 :

### **1. Le club concerné informe le District, au plus tard à J-24h du plateau.**

Dans ce cas, le District (ou son représentant) valide cet « empêchement », et prend en charge la gestion des modifications induites :

- Le plateau initial est maintenu et ajusté au nombre d'équipes restantes
- Si le club « empêché » est l'organisateur du plateau, dans la mesure du possible, le District déplace ce plateau sur le terrain d'un des autres clubs, et informe les clubs concernés
- Son signalement dans les temps impartis exonère le club de toutes sanctions sportives, administratives et financières.

### **2. Si le signalement est tardif (< J-24h)**

- Si le club est l'organisateur du plateau, il
  - Informe le District, qui valide l'annulation, ou le déplacement, ou le report du plateau
  - Informe – avant leur départ – les équipes concernées par ce plateau.
- Si le club est participant d'un plateau, il
  - Informe le District de cet « empêchement »
  - Informe le responsable du plateau de son « empêchement »  
*(s'il ne le fait pas, il peut être sanctionné de l'amende gouter)*

### **3. Reports possibles**

- L'« empêchement » d'une équipe ne donnera pas lieu au report des plateaux, sauf si cet « empêchement » touche le club organisateur, et que le plateau ne peut pas être déplacé, cause timing, occupation terrain, distance excessive, ou autres.....
- Par contre si plusieurs équipes d'un même plateau étaient « empêchées », les rencontres entre ces équipes (ou l'ensemble du plateau) pourraient être reportées.
- Dans la mesure du possible, les matchs non joués pourront être reprogrammés sous forme de plateaux reconstitués, lors des journées de rattrapage pour les équipes non concernées par des reports autre cause (intempéries, etc....).